

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

| ACHAT | ABONNEMENT ANNUEL | ANNONCES |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages 600 F ● 32 à 44 pages 1000 F ● 48 à 60 pages 1500 F ● Plus de 60 pages 2 000 F | <ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE.....28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F | <ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F ● Avis d'immatriculation 10 000 F ● Certification du JO 500 F |

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - B.P. : 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua, Blitta, Sokodé et Vo.

Suivant réquisition, 38304, déposé le 05 - 09 - 2013, M. AWATE Hodabalo, profession : officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Mango, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de : 05 a 98 ca, situé à Lomé Atsante-Est Islamique, commune de Lomé et borné au Nord par le lot n°89, au Sud par un passage de 6 m, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par le lot n° 90.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, 38305, déposé le 05 - 09 - 2013, M. ATCHOLI Aklesso, profession : administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de : 05 a 99 ca, situé à Lomé Atsante-Est Islamique, commune de Lomé et borné au Nord par le lot n°121, au Sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'Est par le lot N° 124 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, 38306, déposé le 05 - 09 - 2013, M. MAGANAWE Dadjia, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de : 05 a 91 ca, situé à Lomé Atsante-Est Islamique, commune de Lomé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot N° 128, à l'Est par les lots N° 129 et 130 et à l'Ouest par le lot N° 125.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, 38326, déposé le 10 - 09 - 2013, M. BAWARA B. Gilbert, profession : conseiller, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de : 15 a 01 ca, situé à Lomé Atsante-Est Islamique commune de Lomé et borné au Nord par le lot n°41, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n°45 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, 38390, déposé le 17 - 09 - 2013, M. ASSOUMA Aboudou, profession : magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de : 10 a 64 ca situé à Lomé Atsante-Est Islamique, commune de Lomé et borné au Nord par le lot N° 129, au Sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par les lots N° 127 et 128.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
ABBI Toyi A. M.

Dépôt légal n° 26^{quarto}
Editogo